

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 avril 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 avril 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de transmettre le troisième rapport trimestriel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en application du paragraphe 9 de la résolution [2692 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité. Le rapport incorpore les mises à jour demandées sur les sources et les itinéraires du trafic d'armes et des flux financiers illicites, les activités des Nations Unies à cet égard et des recommandations pertinentes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte du présent document à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

(Signé) António **Guterres**



Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime soumis en application du paragraphe 9 de la résolution 2962 (2023) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 9 de la résolution 2962 (2023) du Conseil de sécurité, dans lequel celui-ci a chargé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de lui présenter un rapport tous les trois mois, parallèlement aux rapports périodiques du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), par l'entremise du Secrétaire général. Il comprend des informations sur les sources et les itinéraires du trafic d'armes et des flux financiers illicites, les activités pertinentes des Nations Unies et des recommandations.

2. Le premier rapport (S/2023/780) a fourni une vue d'ensemble du contexte dans lequel le trafic d'armes à feu et de munitions se déroule en Haïti et est lié à Haïti, notamment les principales sources d'armes et de munitions, le modus operandi et les itinéraires à partir du nord et de l'est du pays. Il reprenait des éléments d'information figurant dans la note de synthèse de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) intitulée « Haiti's criminal markets: mapping trends in firearms and drug trafficking » publiée en mars 2023¹ et dans laquelle il était fait état d'une recrudescence du trafic d'armes puissantes et sophistiquées de 2021 à 2023, principalement liées aux activités des gangs. Les armes à feu et les munitions seraient principalement expédiées directement depuis les États-Unis d'Amérique ou arriveraient en Haïti en passant par des intermédiaires en République dominicaine.

3. Dans le deuxième rapport (S/2024/79), l'ONUDC a analysé la dynamique régionale du trafic d'armes à feu et de munitions, en particulier en ce qui concerne les pays d'origine et de transit, notamment les États-Unis, la Jamaïque et la République dominicaine. Il y a également mis en évidence la dynamique du trafic d'armes en Haïti, notamment la manière dont les gangs et les réseaux criminels obtiennent des armes à feu et des munitions et les répartissent entre les groupes, en particulier dans la capitale, Port-au-Prince. D'après les constations faites dans ce rapport, un nombre relativement restreint de gangs sont hautement spécialisés dans l'acquisition, le stockage et la redistribution d'armes et de munitions. L'ONUDC a recensé plusieurs activités menées par les agences de lutte contre la corruption en Haïti, notamment pour ce qui est de désorganiser l'achat d'armes.

4. Le présent rapport a été établi à un moment où la situation se détériorait rapidement et où la violence des gangs a explosé de manière spectaculaire dans la capitale. On y trouvera des précisions sur : a) la détérioration des conditions de sécurité en Haïti entre janvier et mars 2024 ; b) les dynamiques régionale et nationale liées à la prolifération des armes à feu et des munitions, notamment la vulnérabilité de la partie sud du pays face au trafic ; c) le lien entre la déstabilisation d'Haïti et l'augmentation des flux migratoires dans les Caraïbes ; d) la dynamique générale de la criminalité financière et les interventions menées par le passé en Haïti. L'ONUDC souligne qu'il est nécessaire de renforcer de toute urgence les contrôles aux frontières en Haïti et dans toute la région afin que les armes à feu et les munitions ne puissent plus y entrer. Il met également l'accent sur plusieurs faits majeurs survenus depuis le 29 février montrant de quelle manière les réseaux de gangs sont en mesure d'asseoir

¹ Disponible à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/toc/Haiti_assessment_UNODC.pdf.

et de consolider leur contrôle sur des zones stratégiques à Port-au-Prince et dans les régions côtières.

Contexte

5. La violence des gangs en Haïti s'est intensifiée et sa fréquence a augmenté de manière spectaculaire depuis fin février 2024. Une série d'attaques coordonnées contre des installations et des infrastructures publiques a coïncidé avec la visite qu'Ariel Henry, alors Premier Ministre, a effectuée à Nairobi pour signer un accord prévoyant le déploiement de plus d'un millier de policiers kényans en Haïti. Au cours de la première quinzaine de mars 2024, les gangs ont intensifié les efforts visant à tenir la capitale et les villes et villages voisins sous leurs contrôle². Fait nouveau, les activités que les gangs menaient contre des cibles stratégiques étaient clairement coordonnées. Le chef de G9 en famille et alliés a annoncé la formation de la coalition dite « Viv Ansanm » (« vivre ensemble »), idée qu'il avait avancée pour la première fois en septembre 2023. Bien qu'on ignore dans quelle mesure G9 et une fédération de gangs rivale, G-Pèp, collaborent, il semble qu'ils se soient mobilisés ensemble contre des cibles stratégiques. Les deux fédérations de gangs, et peut-être d'autres gangs criminels, ont pris pour cible plusieurs institutions, notamment l'aéroport international, des établissements pénitentiaires, l'hôpital général, des commissariats de police, les bureaux de douane, la faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire, les marchés et les résidences privées.

6. Fait majeur, des milliers de détenus ont été libérés et certains d'entre eux ont rejoint des gangs dans tout le pays. Plusieurs membres des gangs G9 et G-Pèp ont pris pour cible deux prisons haïtiennes dans la soirée du 2 mars 2024 : le pénitencier national de Port-au-Prince et la prison de La-Croix-des-Bouquets. Plusieurs personnes ont été tuées lors de l'échange de coups de feu qui a eu lieu au cours de l'attaque, et 4 645 détenus se seraient évadés³. Parmi les évadés figurent des chefs de gangs et des criminels connus, dont certains auraient participé à l'assassinat du Président Jovenel Moïse. Après l'évasion, les gangs ont pris pour cible l'aéroport international, tuant plusieurs policiers et civils. Le 6 mars, le Gouvernement haïtien a prolongé d'un mois l'état d'urgence et le couvre-feu, jusqu'au 10 avril 2024.

7. L'intensification de la violence des gangs a de lourdes conséquences pour la sécurité et la sûreté en Haïti. En mars 2024, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a signalé qu'au moins 1 554 Haïtiennes et Haïtiens avaient été tués et 826 blessés au cours du premier trimestre de 2024⁴. Selon l'ONU, plus de 15 000 personnes ont été contraintes de fuir au cours des deux premiers mois de l'année 2024 ; plus de 362 000 personnes, dont la moitié étaient des enfants, étaient déjà déplacées à l'intérieur du pays⁵. Les actes d'extorsion, les enlèvements et la violence sexuelle se sont généralisés, comme le montrent les éléments d'information diffusés dans les médias et les informations relatives aux droits humains qui ont été communiquées⁶. Les terribles images de personnes tuées et violées sous la menace

² Informations communiquées par le BINUH et le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises le 11 mars 2024.

³ Informations confirmées par le BINUH le 12 mars 2024.

⁴ Voir [A/HRC/55/76](https://www.unhcr.org/fr/press-releases/2024/02/haiti-turk-warns-deepening-human-rights-crisis-following-most-violent-month) (à paraître).

⁵ Voir ONU Info, « Haiti crisis: UN mission announces airbridge to facilitate aid relief », 14 mars 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://news.un.org/en/story/2024/03/1147521>.

⁶ Voir ONU Info, « Haiti: human rights deteriorating as gang violence spreads », 9 février 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://news.un.org/en/story/2024/02/1146407> ; voir également Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Haïti : Türk met en garde contre une aggravation de la crise des droits humains après le mois le plus violent en deux ans », 9 février 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/02/haiti-turk-warns-deepening-human-rights-crisis-following-most-violent-month>.

d'une arme ont été largement diffusées dans les médias sociaux. Du fait de l'insécurité croissante et de la flambée des prix alimentaires, la moitié de la population dépend désormais des secours et plus d'un million d'enfants ne sont pas scolarisés⁷.

8. Sur le plan régional et international, l'inquiétude monte au sujet de la détérioration de la situation en Haïti. Le 5 mars, le Secrétaire général s'est de nouveau dit « profondément préoccupé » et le Conseil de sécurité a examiné la question concernant Haïti le lendemain dans le cadre d'une séance privée portant sur la détérioration des conditions de sécurité dans le pays⁸. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a également demandé à plusieurs reprises que la Mission multinationale d'appui à la sécurité soit déployée d'urgence⁹. L'alarme a été donnée de toutes parts¹⁰ et, dans ce contexte, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a tenu une réunion d'urgence le 11 mars pour faire le point sur la crise politique et humanitaire¹¹. Les États Membres recommandent des mesures visant à accélérer la transition politique par la mise en place d'un conseil présidentiel de transition indépendant qui soit largement représentatif. Dans le même temps, le Canada, les États-Unis et plusieurs pays européens ont fait évacuer par avion les membres du personnel non essentiel de leurs missions diplomatiques.

II. Dynamique des activités criminelles

Armes illicites et activités des gangs : dynamique intérieure

9. Le lien étroit entre la violence des gangs, le trafic d'armes à feu, le trafic de drogue, les flux financiers illicites et la corruption politique et économique est publiquement reconnu¹². En novembre 2023, le Haut-Commissariat a souligné que l'attention de la communauté internationale devait continuer de se concentrer sur l'application de l'embargo sur les armes et des sanctions visant les responsables de cette situation intenable¹³. Le 6 mars 2024, à une séance du Conseil de sécurité tenue en urgence, il a également été fait état de préoccupations au sujet de la violation continue de l'embargo sur les armes par des personnes visées par des sanctions¹⁴. Un grand nombre de sanctions multilatérales et bilatérales prises contre des Haïtiens depuis 2022 concernent avant tout le trafic d'armes et de drogue et la corruption, qui contribuent à ce que les gangs criminels aient toujours du pouvoir et de l'influence¹⁵.

⁷ Voir Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « Haiti update: impact of violence in Port-au-Prince », 19 février 2024, disponible à l'adresse suivante : www.unocha.org/publications/report/haiti/haiti-update-impact-violence-port-au-prince-published-february-19-2024.

⁸ Voir ONU Info, « Haiti crisis: UN chief calls for “urgent action” to end rampant insecurity », 5 mars 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://news.un.org/en/story/2024/03/1147262>.

⁹ Voir ONU Info, « Haiti: UN officials say “we are running out of time” amid escalating crises », 6 mars 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://news.un.org/en/story/2024/03/1147317>.

¹⁰ Voir Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclaration concernant Haïti prononcée par le Président de la CARICOM le 9 mars 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://caricom.org/statement-on-haiti-by-chair-of-caricom-h-e-dr-mohamed-irfaan-ali-on-friday-8-march-2024/>.

¹¹ Voir CARICOM, « Outcome declaration of CARICOM, international partners and Haitian stakeholders », 11 mars 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://caricom.org/outcome-declaration-of-caricom-international-partners-and-haitian-stakeholders/>.

¹² Voir résolution 2700 (2023).

¹³ Voir ONU Info, « Haiti: gangs move into rural areas as Türk says new force “must be deployed” », 28 novembre 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://news.un.org/en/story/2023/11/1144067>.

¹⁴ Voir ONU, déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur Haïti, 11 mars 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://press.un.org/fr/2024/sc15620.doc.htm>.

¹⁵ L'équipe de l'ONUSD a examiné les sanctions imposées par les États-Unis, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Canada, l'Union européenne et le Conseil de sécurité (voir par. 18 à 21 pour une brève description).

10. Les gangs qui opèrent à travers le territoire haïtien et en contrôlent de larges pans entretiennent depuis longtemps des liens avec des acteurs politiques et économiques. Comme le montrent les multiples sanctions multilatérales et bilatérales et les affaires pénales, des législateurs, anciens ou en fonctions, des fonctionnaires et des acteurs économiques influents se sont servi des gangs comme de protecteurs et d'exécutants. Les gangs et ceux qui les soutiennent ont joué un rôle dans le recrutement de ressortissants haïtiens résidant à l'étranger, chargés d'acquérir des armes aux États-Unis et de les expédier en Haïti¹⁶. En 2023, la Chambre des représentants des États-Unis a adopté une loi sur la transparence concernant la collusion criminelle en Haïti (Haiti Criminal Collusion Transparency Act) afin de renforcer les sanctions et les poursuites visant les personnes résidant aux États-Unis qui aident les gangs haïtiens¹⁷.

11. Un gang puissant, 400 Mawozo, a joué un rôle de taille dans les violences perpétrées en Haïti. Il opérait généralement avant tout à La-Croix-des-Bouquets, à l'est de Port-au-Prince. Depuis janvier 2020, il se livrait à des enlèvements et à des prises d'otages contre rançon, visant notamment des ressortissants des États-Unis et du Canada. En octobre 2021, par exemple, le gang a revendiqué la prise en otage de 16 Américains et de 1 Canadien. Les rançons, payées en espèces, sont mélangées aux fonds des gangs et transférées aux États-Unis, en utilisant les services de MoneyGram et Western Union, et servent à y acheter des armes à feu¹⁸.

12. Un procès pénal intenté à l'ancien chef du gang 400 Mawozo permet de comprendre comment les armes à feu et les munitions sont achetées aux États-Unis puis transportées et distribuées en Haïti. Le 31 janvier 2024, aux États-Unis, l'ancien chef du gang a plaidé coupable de collusion à des fins de trafic d'armes¹⁹. Il était accusé d'avoir introduit des armes à feu en contrebande en Haïti, en violation des lois des États-Unis sur l'exportation et d'avoir procédé au blanchiment de rançons versées en 2021 pour les otages américains. Le chef d'accusation d'association de malfaiteurs avait trait à l'achat aux États-Unis d'au moins 24 armes à feu, dont des AK-47, des AR-15, une carabine M4, un fusil M1A, un fusil de calibre 0,50, un fusil de chasse et deux pistolets. Deux coaccusés dans cette affaire, dont un qui avait servi de prête-nom pour l'achat d'armes, ont également plaidé coupables des mêmes 48 chefs d'accusation²⁰. D'après les éléments de preuve présentés au cours du procès, les accusés ont travaillé avec des membres de gangs en Haïti entre mars et novembre 2021 pour se procurer des armes à feu et les remettre au gang 400 Mawozo.

¹⁶ Voir ONUDC, « Haiti's criminal markets: mapping trends in firearms and drug trafficking ».

¹⁷ Des informations sur l'état d'examen actuel du texte de loi sont disponibles à l'adresse suivante : www.congress.gov/bills/118/congress/house/bills/1684.

¹⁸ Voir Département de la justice des États-Unis, « "King" of violent Haitian gang pleads guilty to gun smuggling and money laundering after government's case », 1^{er} février 2024, disponible à l'adresse suivante : www.justice.gov/opa/pr/king-violent-haitian-gang-pleads-guilty-gun-smuggling-and-money-laundering-after-governments.

¹⁹ Voir États-Unis, Bureau du procureur, district de Columbia, « "King" of violent Haitian gang pleads guilty to gun smuggling and money laundering after government's case », 31 janvier 2024, disponible à l'adresse suivante : www.justice.gov/usao-dc/pr/king-violent-haitian-gang-pleads-guilty-gun-smuggling-and-money-laundering-after.

²⁰ Selon l'acte d'accusation, entre le 18 septembre 2021 et le 17 octobre 2021, cette personne a acheté 10 fusils semi-automatiques de grande puissance dans des armureries dans la région d'Orlando, en Floride, sur instruction de Germaine. Après que le Federal Bureau of Investigation a tenté de l'arrêter, elle a cessé d'utiliser son téléphone portable et a fini par être appréhendée dans le Midwest. Voir Ambassade des États-Unis en Haïti, « Florida resident sentenced for smuggling firearms from United States to violent Haitian gang that kidnapped 19 Americans », 28 février 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://ht.usembassy.gov/florida-resident-sentenced-for-smuggling-firearms-from-united-states-to-violent-haitian-gang-that-kidnapped-19-americans/>.

13. La manière dont 400 Mawozo a organisé l'acquisition d'armes à feu au cours de cette période est révélatrice²¹. L'ancien chef du gang dirigeait les opérations depuis une cellule de prison en Haïti. Il utilisait des téléphones portables non contrôlés pour ordonner à des membres du gang d'envoyer des fonds aux États-Unis afin d'y obtenir des armes. Le chef donnait des précisions aux coaccusés, qui habitaient tous en Floride, sur les types d'armement qu'ils devaient acheter. Les coaccusés se seraient procuré des armes à feu dans des armureries en Floride en faisant de fausses déclarations. Ils auraient affirmé être les « véritables acheteurs », alors qu'ils servaient en réalité de prête-nom pour le compte du chef du gang 400 Mawozo²². En mai 2021, des armes à feu ont été introduites en contrebande en Haïti dans des conteneurs supposés transporter des denrées alimentaires et des articles ménagers. Elles étaient emballées dans des sacs poubelles. En octobre 2021, d'autres armes à feu et munitions ont été expédiées mais le Federal Bureau of Investigation les a saisies par la suite. Au cours du procès, un des coaccusés dans cette affaire a confirmé que des sénateurs haïtiens avaient fourni un soutien et des armes pendant les périodes électorales.

14. À Port-au-Prince, l'instabilité et les violences auxquelles se livrent les groupes criminels sont extrêmement préoccupantes et, dans le sud du pays, le trafic de drogue et d'armes à feu est de plus en plus inquiétant. Dans ses précédents rapports au Conseil de sécurité, l'ONUDC a indiqué comment les armes à feu et les munitions étaient introduites en Haïti via des ports, des pistes d'atterrissage et des véhicules dans l'ouest, le nord et l'est du pays²³. Cela étant, les départements du sud du pays sont également des points d'entrée déterminants pour divers produits illicites, notamment la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud, le cannabis en provenance de la Jamaïque et les armes à feu en provenance de multiples pays car ils ont une position stratégique, l'espace aérien y est mal contrôlé²⁴ et le littoral ne fait pas l'objet d'une surveillance. Des armes à feu, des munitions et des stupéfiants seraient entrés en Haïti par voie terrestre, aérienne et surtout maritime via Les Cayes, Tiburon, Les Irois, Jérémie, Côtes-de-Fer et Jacmel (voir figure I)²⁵. Des cargaisons passent en contrebande par des quais, aux Cayes, à Jacmel et à Saint-Louis-du-Sud, par des pistes d'atterrissage, à Dame-Marie et Font-des-Blancs, par les routes rénovées qui relient les villes situées à l'est des Cayes via Les Anglais, Tiburon, Plansinte, Caressé et Les Irois²⁶.

²¹ Ibid.

²² Ibid.

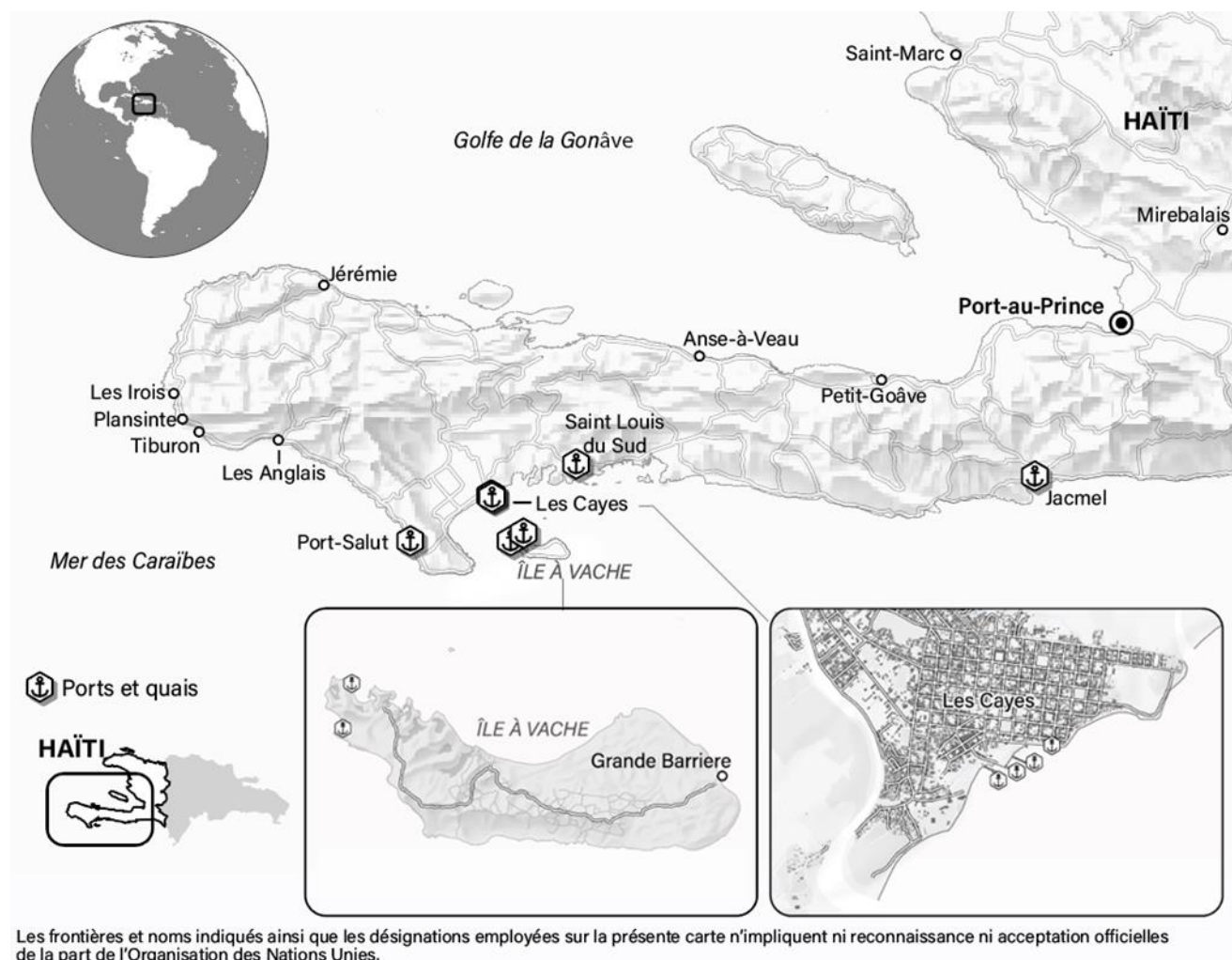
²³ Voir S/2023/780 et S/2024/79.

²⁴ D'après l'informateur principal K3, deux types de radars pourraient aider l'Office national de l'aviation civile à réduire le flux de vols illégaux vers Haïti. Un radar primaire peut repérer n'importe quel aéronef entrant dans l'espace aérien. Un radar secondaire permet d'établir le contact au moyen d'un transpondeur si le pilote le souhaite. Haïti ne dispose que du deuxième type de radar. L'accès à un radar primaire pourrait permettre d'être mieux informé de ce qui se passe dans l'espace aérien et notamment de savoir si le système de détection d'un aéronef a été désactivé.

²⁵ Entretien avec l'informateur principal K1, le 14 février 2024. Voir également S/2023/674.

²⁶ La construction et la gestion de ces installations ont été activement facilitées par plusieurs personnages politiques haïtiens visés par des sanctions.

Figure I
Ports ou quais dans le sud d'Haïti



Source : à partir d'informations obtenues lors de visites sur le terrain et d'entretiens avec des informateurs principaux menés par l'ONUDC.

15. Plusieurs zones du sud d'Haïti doivent faire l'objet d'une attention toute particulière car elles ont toujours été vulnérables face aux gangs criminels et aux activités criminelles illicites. Depuis des décennies, le Département d'État des États-Unis note qu'Haïti est un point de passage pour les trafiquants de drogue qui acheminent la cocaïne en provenance d'Amérique du Sud vers les États-Unis et, dans une moindre mesure, vers l'Europe²⁷. Ainsi, des localités telles que L'Île-à-Vache et Les Cayes sont depuis longtemps considérées comme des points d'entrée pour le trafic d'armes à feu, de drogue et d'autres produits illicites. De même, d'après des informateurs, la ville de Côtes-de-Fer, dans le département du Sud-Est, serait une plaque tournante de la contrebande²⁸. Une des méthodes prisées pour transporter des produits illégaux consiste à utiliser des « bananes », des vedettes rapides qui arrivent

²⁷ Département d'État des États-Unis, International Narcotics Control Strategy Report, 2006, vol. I, p. 191 à 204. Disponible à l'adresse suivante : <https://2009-2017.state.gov/documents/organization/62386.pdf>.

²⁸ Entretien avec l'informateur principal K1, le 14 février 2024.

la nuit, s'échouent sur les bananeraies situées le long de la côte et sont ensuite détruites une fois leur cargaison déchargée²⁹. L'équipage et les cargaisons seraient régulièrement transportés directement à la frontière entre Haïti et la République dominicaine.

16. Bien que la quantité absolue de drogues arrivant en Haïti semble avoir diminué au cours de l'année écoulée, des armes et des stupéfiants en provenance de la Colombie, de la Jamaïque et de la République bolivarienne du Venezuela continuent d'être acheminés vers le sud du pays par voie aérienne et maritime³⁰. Plusieurs opérations de police haïtienne menées récemment ont abouti à l'arrestation de trafiquants de drogue opérant dans le sud du pays. Les cargaisons de drogue et les armes à feu et munitions vont souvent de pair³¹. Tiburon, une ville côtière, continue d'être fortement touchée³². De nombreux habitants ont fait état d'affrontements entre des membres de gangs rivaux qui cherchent à prendre le contrôle des voies de transbordement à l'entrée et à la sortie de la zone. Par exemple, en septembre 2023, des membres du personnel d'une société de construction située près des Irois ont signalé la présence de personnes armées et de petits bateaux³³. Ces quatre dernières années, des étrangers ont pris part à des trafics sur le territoire haïtien, notamment dans le sud du pays.

17. Une fois arrivée sur la côte méridionale d'Haïti, les armes à feu et les munitions sont souvent transportées directement à Port-au-Prince, où elles sont redistribuées aux groupes armés. La principale route reliant le sud à la capitale est la route nationale 3, qui est un axe essentiel pour le trafic de drogue, les enlèvements et l'extorsion³⁴. Les gangs qui contrôlèrent la route nationale 3 sont affiliés à G-Pèp. Il s'agit notamment du gang 5 Second, basé à Village de Dieu (Martissant) et à Mariani (Carrefour) et du gang Grand Ravine, basé à Martissant. Les deux sont considérés comme des acteurs majeurs dans l'organisation et la distribution d'armes, de munitions et de drogues. Plusieurs membres de gangs, affiliés principalement à G-Pèp, ont été récemment arrêtés dans des localités du sud du pays, notamment à Jacmel, Les Cayes, Port-Salut, Jérémie et Miragoâne.

18. Plusieurs personnalités politiques et personnes du monde des affaires influentes, encore en activité ou pas, sont soupçonnées d'être impliquées dans les marchés criminels dans le sud d'Haïti. Ainsi, de hautes figures politiques représentant des départements du sud du pays font l'objet de sanctions prises à leur endroit par le Canada, la République dominicaine et les États-Unis, car elles joueraient un rôle dans l'aide apportée aux gangs, le trafic de drogue et la corruption. Nombre de membres de l'élite politique et économique auraient non seulement facilité la mise en place d'infrastructures, notamment de pistes d'atterrissage, mais également investi dans des ports privés, des bateaux rapides, des avions privés et toutes sortes de véhicules³⁵. On ne sait pas encore exactement dans quelle mesure ces personnes, et d'autres, ont contribué à faciliter des activités illicites et il convient de chercher à en savoir plus à ce sujet.

19. En octobre 2022, par sa résolution [2653 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a créé un régime de sanctions visant Haïti. En octobre 2023, il a reconduit pour un an les

²⁹ Entretien avec l'informateur principal K3, le 27 janvier 2024.

³⁰ Ibid. Voir également [S/2023/674](#), [S/2023/780](#) et [S/2024/79](#).

³¹ Entretien avec l'informateur principal K2, le 27 janvier 2024. Voir également Jean Daniel Sénat, « Un Jamaïcain arrêté à Tabarre, drogue et armes à feu saisies », *Le Nouvelliste*, 17 avril 2020, disponible à l'adresse suivante : www.lenouvelliste.com/article/215012/un-jamaicain-arrete-a-tabarre-drogue-et-armes-a-feu-saisies.

³² Voir [S/2024/79](#).

³³ Informations confirmées lors d'un entretien avec l'informateur principal K5 le 19 septembre 2023.

³⁴ Voir [S/2023/674](#). Voir également [S/2023/780](#) et [S/2024/79](#).

³⁵ D'anciens sénateurs, parlementaires, ministres, premiers ministres et présidents haïtiens, par exemple.

mesures de sanction, en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies³⁶. Ce régime prévoit des sanctions ciblées comprenant des mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs ainsi qu'un embargo sur les armes interdisant la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de munitions.

20. Depuis 2022, cinq personnes, toutes liées à des gangs criminels, sont visées par les sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Ces personnes sont des chefs de gang, à commencer par le chef de la fédération de gangs G9, depuis 2022³⁷. En décembre 2023, quatre autres personnes ont été ajoutées à la liste relative aux sanctions : le chef du gang Grand Ravine³⁸, le chef en titre du gang de Kraze Barye, le principal chef du gang 5 Segond, qui joue un rôle de plus en plus influent au sein de l'alliance G-Pép, et le chef du gang 400 Mawozo, actuellement incarcéré aux États-Unis. Ces personnes font toutes l'objet d'une enquête pénale aux États-Unis et, peu de temps après avoir été inscrites sur la liste relatives aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité, ont fait l'objet d'autres sanctions, prises par le Département du Trésor des États-Unis. Chacune des personnes visées par des sanctions seraient impliquées dans une série de violations, y compris le trafic d'armes.

21. Depuis 2022, des sanctions unilatérales visant à la fois des membres de gangs et des membres de l'élite politique et économique ont été mises en place. L'Union européenne, par exemple, a pris des mesures de restriction de voyage et de gel des avoirs à l'endroit des cinq personnes désignées par le Conseil de sécurité en 2022 et 2024³⁹. Collectivement, le Canada⁴⁰, les États-Unis⁴¹, l'Union européenne, la République dominicaine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont pris des dizaines de sanctions contre divers acteurs politiques et économiques en Haïti, dont d'anciens présidents, premiers ministres, ministres, sénateurs, des agents de police, des douaniers, des responsables religieux et des personnes du monde des affaires⁴².

³⁶ Voir ONU, « Le Conseil de sécurité reconduit pour un an le régime de sanctions appliqué à ceux qui soutiennent la violence en Haïti », 19 octobre 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://press.un.org/fr/2023/cs15455.doc.htm>.

³⁷ Voir ONU, « Security Council 2653 Sanctions Committee amends one entry on its Sanctions List », 20 octobre 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://press.un.org/en/2023/sc15459.doc.htm>.

³⁸ Voir Conseil de sécurité, « Renel Destina », 8 décembre 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/renel-destina>.

³⁹ En application de la loi Magnitsky de l'Union européenne. L'Union européenne a pris des sanctions en janvier 2024. Voir Règlement (UE) 2023/1569 du Conseil du 28 juillet 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2023/1569/oj>. Voir également Décision (PESC) 2023/1574 du Conseil du 28 juillet 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2023/1574/oj>.

⁴⁰ Pour une liste de l'ensemble des Haïtiens sanctionnés par le Canada, voir Canada, « Les sanctions canadiennes liées à Haïti », disponible à l'adresse suivante : https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/sanctions/haiti.aspx?lang=fra.

⁴¹ Pour savoir quelles personnes sont visées par des sanctions imposées par les États-Unis, consulter le site Web permettant de rechercher des entrées figurant dans les listes tenues par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, à l'adresse suivante : <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/Details.aspx?id=30584>.

⁴² Voir Canada, Liste consolidée des sanctions autonomes canadiennes, disponible à l'adresse suivante : https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/sanctions/consolidated-consolide.aspx?lang=fra ; États-Unis, Bureau du contrôle des avoirs étrangers, sanctions list search, disponible à l'adresse suivante : <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/> ; Royaume-Uni, « The UK sanctions list », disponible à l'adresse suivante : www.gov.uk/government/publications/the-uk-sanctions-list ; Haiti Libre, « Haiti – flash: list of all Haitians sanctioned since 1 year », 27 octobre 2023, disponible à l'adresse suivante : www.haitilibre.com/en/news-40821-haiti-flash-list-of-all-haitians-sanctioned-since-1-year.html.

Prisons : la crise s'accroît

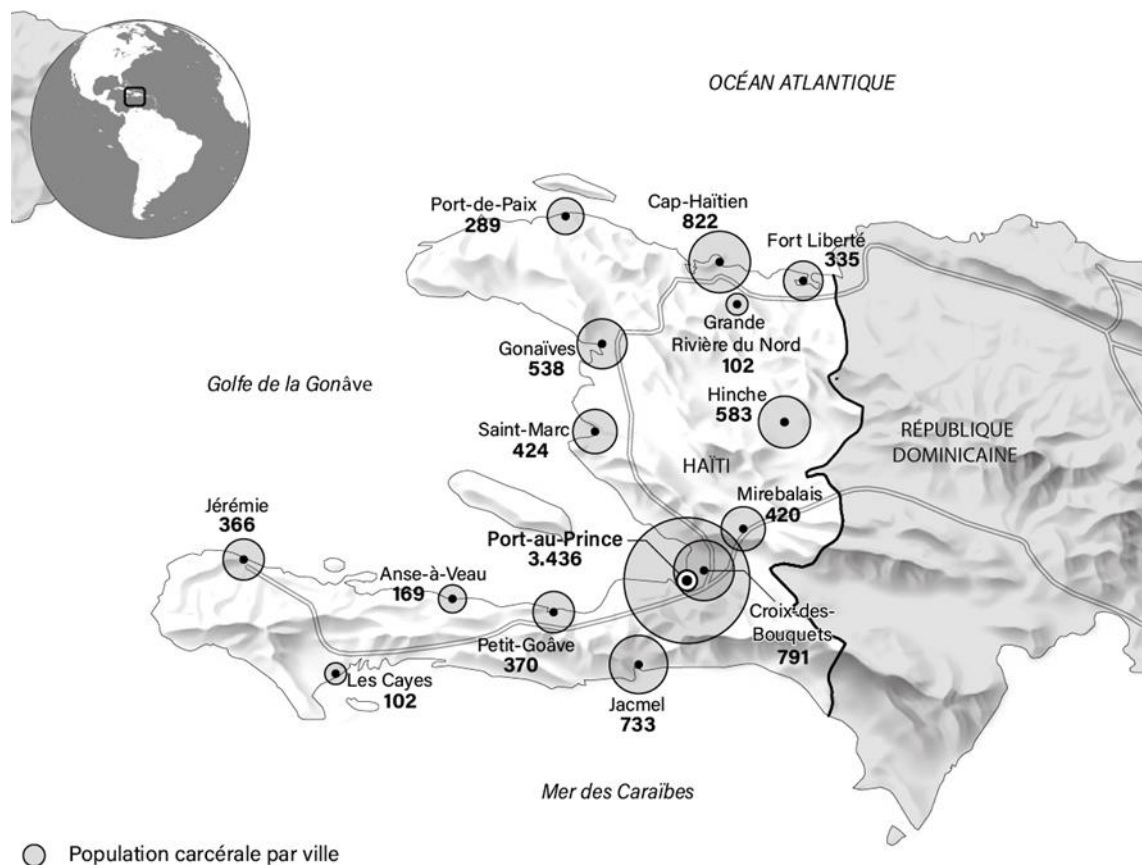
22. Il y a toujours eu une forte surpopulation carcérale en Haïti, notamment en raison du retard accusé par la justice pénale. Selon l'Organisation des citoyens pour une nouvelle Haïti, une organisation non gouvernementale, dans toutes les prisons et centres de détention haïtiens, le nombre de détenus est largement supérieur aux capacités d'accueil. Par exemple, lors de l'attaque dont il a été la cible en mars 2024, le pénitencier national comptait au moins 3 436 détenus, pour 800 places seulement. Compte tenu de la faible proportion d'affaires pénales examinées, un grand nombre des détenus qui se sont enfuis lors de cette attaque étaient en détention provisoire. En effet, l'établissement enregistrait un taux de détention provisoire de plus de 90 %, contre 69 % pour la prison de La-Croix-des-Bouquets (voir figure II et annexe II).

23. Le système pénitentiaire national était déjà en très mauvais état avant la flambée de violence observée en 2024⁴³. D'après l'Organisation des citoyens pour une nouvelle Haïti, plusieurs problèmes contribuent au mauvais état des prisons haïtiennes, notamment les suivants : le dysfonctionnement chronique des juridictions du pays, le manque persistant de personnel, le sous-financement persistant, l'insécurité à laquelle sont confrontés les magistrats et le personnel des tribunaux, et le fait que les points d'entrée et de sortie des prisons ne sont pas contrôlés de manière systématique. Cela porte atteinte au droit à des procédures pénales équitables et respectueuses des droits humains. À de multiples reprises, des organes internationaux et d'organismes internationaux et nationaux chargés des droits humains, dont le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont fait état des mauvaises conditions de détention et des mauvais traitements infligés aux personnes détenues⁴⁴. Compte tenu de ces vulnérabilités, la possibilité que d'autres prisons soient prochainement prises pour cible par des gangs est préoccupante.

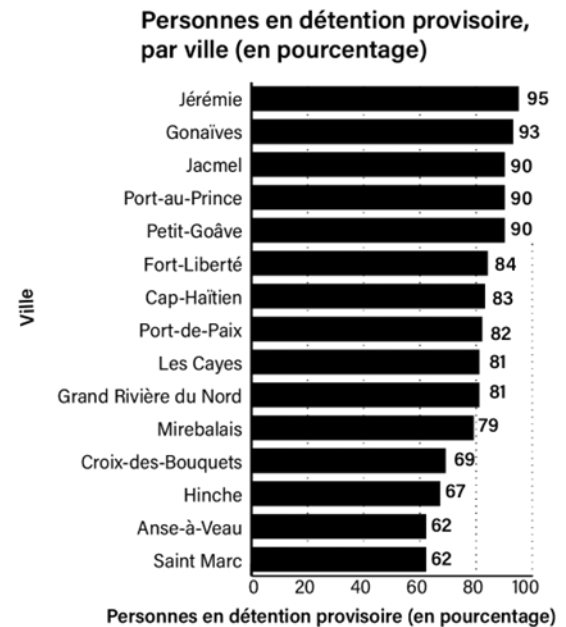
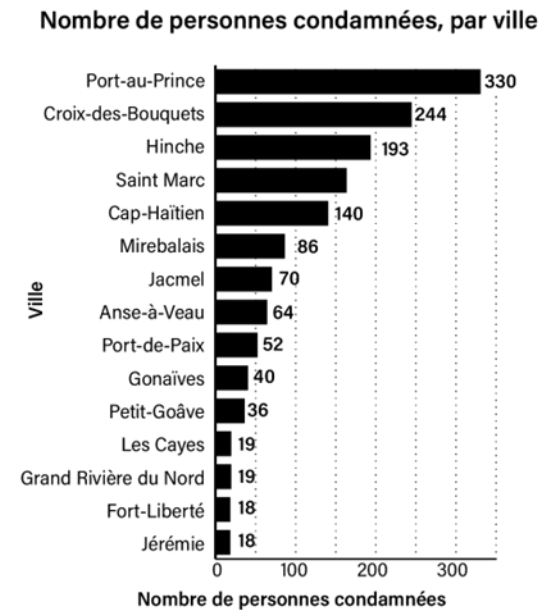
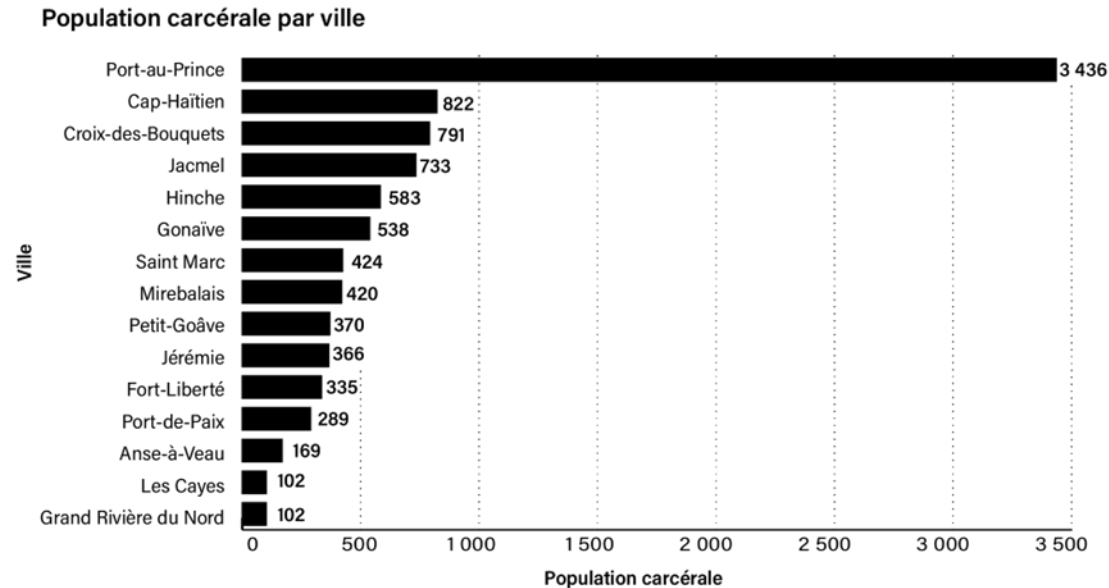
⁴³ Voir [A/HRC/54/79](#).

⁴⁴ Ibid. Voir également Département d'État des États-Unis, « 2022 country reports on human rights practices: Haiti », disponible à l'adresse suivante : www.state.gov/reports/2022-country-reports-on-human-rights-practices/haiti.

Figure II
Population carcérale en Haïti à la fin de 2023



Les frontières et noms indiqués ainsi que les désignations employées sur la présente carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.



Source : Organisation des citoyens pour une nouvelle Haïti.

Instabilité, migration, traite des personnes et trafic illicite de personnes migrantes

24. L'insécurité croissante en Haïti provoque des migrations vers les îles des Caraïbes voisines ainsi que vers des pays d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord. Les Haïtiennes et les Haïtiens se déplacent par voie maritime, terrestre et aérienne, y compris en prenant des vols commerciaux et des vols charters⁴⁵. En 2024, de nombreux mouvements ont été enregistrés, notamment à

⁴⁵ D'après une correspondance avec l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM, le 30 octobre 2023, l'Office national de l'aviation civile a temporairement suspendu tous les vols charters à destination du Nicaragua. Après que le Nicaragua a modifié sa politique des visas du Nicaragua en août 2023, ces vols auraient commencé à offrir aux migrants et migrants haïtiens de nouveaux moyens de se rendre aux États-Unis.

destination des États-Unis, de la République dominicaine, des Îles Turques et Caïques, du Canada, des Bahamas, du Panama, de Saint-Martin, de Cuba, de la Guadeloupe, de la Jamaïque, de Saint-Kitts-et-Nevis et même de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. En 2023, 338 486 ressortissantes et ressortissants haïtiens auraient quitté leur pays à destination d'une vingtaine de pays⁴⁶. Les autorités panaméennes ont également constaté que le nombre de Haïtiennes et Haïtiens qui tentaient de traverser le bouchon du Darién depuis la Colombie avait augmenté (46 422 personnes en 2023).

25. En ce qui concerne la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes dont font l'objet des Haïtiennes et Haïtiens, d'autres recherches doivent être menées et des mesures doivent être prises d'urgence. L'extrême vulnérabilité dont il est question plus haut fait que l'exploitation sexuelle, le travail forcé, la servitude domestique à laquelle sont soumis des enfants – les restavecs – et l'enrôlement d'enfants par des groupes criminels organisés s'aggravent. Ces groupes criminels tirent parti de la porosité des frontières pour se livrer au trafic d'armes à feu et de drogue⁴⁷ ainsi qu'au trafic illicite de personnes migrantes.

26. Le nombre de bateaux naviguant officiellement dans le territoire maritime d'Haïti semble avoir diminué depuis 2021, même si la présence de navires dont le système d'identification automatique a été désactivé persiste. Entre janvier 2023 et janvier 2024, le dispositif d'appréciation de la situation maritime de l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM a détecté des navires transmettant des informations au moyen de systèmes d'identification automatique dans la zone économique exclusive d'Haïti. Ces navires menaient diverses activités, et 388 cas dans lesquels le système d'identification automatique avait été désactivé ont été relevés.

27. Étant donné que les activités illicites menées dans les zones maritimes haïtiennes par des navires dont le système d'identification automatique a été désactivé ne s'essouffent pas, des navires de mer conventionnels pourraient être utilisés à des fins de traite des personnes⁴⁸ et de trafic illicite de personnes migrantes. Des comportements suspects peuvent être le signe que des navires sont utilisés pour mener des activités illicites (y compris la pêche illicite, non déclarée et non réglementée). L'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité, qui prend note de tels comportements en a relevé certains, notamment des activités qui pourraient être illicites, tel le trafic de stupéfiants.

Analyse des flux financiers illicites

28. En Haïti, divers flux financiers illicites compromettent la sécurité, la gouvernance et le développement. Bien que les données soient souvent de mauvaise qualité et insuffisantes, plusieurs catégories prioritaires d'infractions financières se distinguent, à savoir : a) la corruption liée aux marchés publics et aux fonds publics ; b) le blanchiment d'argent auquel participent des entreprises privées ; c) les flux illicites liés au trafic de drogue et au trafic d'armes à feu ; d) le modèle d'activité criminelle appliqué par les gangs et les autres groupes armés. D'autres types de flux illicites en Haïti sont liés à l'utilisation de paradis fiscaux offshore par des clients privés très fortunés, le flux transfrontières de devises fortes à des fins d'évasion

⁴⁶ D'après une correspondance avec l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité.

⁴⁷ Voir ONUDC, « Haiti's criminal markets: mapping trends in firearms and drug trafficking ».

⁴⁸ Voir Département d'État des États-Unis, « 2023 trafficking in persons report: Haiti », disponible à l'adresse suivante : www.state.gov/reports/2023-trafficking-in-persons-report/haiti.

fiscale, et le recours à des services bancaires et à des services de transfert d'argent visant à blanchir des produits illicites⁴⁹.

29. Diverses formes de flux financiers illicites et la corruption qui y est associée frappent le secteur public haïtien. Les autorités publiques ont signalé des dizaines de cas d'enrichissement illicite, de corruption, de détournement de fonds, de passation illégale de marchés, de délit d'initié, de trafic d'influence et de népotisme depuis la mise en œuvre de la loi de 2014 portant prévention et répression de la corruption. Par exemple, une étude menée en 2022 par l'Unité de lutte contre la corruption a permis de dévoiler des dizaines de cas d'emplois fictifs dans la fonction publique, de faux contrats, de fraude et de détournement de fonds et de montrer que le clientélisme politique était enraciné. Toutefois, ces accusations n'ont abouti à des condamnations que dans très peu de cas. En effet, le système de justice pénale se heurte à des problèmes de fond, notamment à une très forte politisation et à un manque de qualifications et de capacités parmi le personnel clé⁵⁰. Des membres de l'appareil judiciaire percevaient des frais de manière arbitraire pour engager des poursuites pénales et, souvent, les juges et les procureurs ne s'occuperaient pas des personnes qui n'ont pas les moyens de payer⁵¹.

30. En 2023, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a examiné 164 dossiers dans le cadre du processus de certification des juges⁵². Parmi ceux-ci, 39 n'ont pas été certifiés en raison d'allégations allant du manque d'intégrité morale, de l'abus d'autorité, de l'extorsion de litigants et du manque d'éthique à l'absence de diplômes universitaires⁵³. En février 2024, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a examiné 60 dossiers de magistrats dans le cadre de la procédure de certification. Il a décidé de ne pas renouveler les certifications de 12 magistrats en raison d'allégations de manque d'intégrité morale, d'extorsion de litigants, d'agression sexuelle et de qualifications insuffisantes.

⁴⁹ Voir Groupe d'action financière, « Pays soumis à une surveillance renforcée », 23 février 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://www.fatf-gafi.org/fr/publications/Juridictions-haut-risques-et-sous-surveillance/Increased-monitoring-february-2024.html>, ainsi que les publications connexes concernant Haïti, disponibles à l'adresse suivante : <https://www.fatf-gafi.org/fr/countries/detail/Ha%C3%Afti.html>.

⁵⁰ Voir ONUDC, « Haiti's criminal markets: mapping trends in firearms and drug trafficking » et Groupe d'action financière des Caraïbes, « Anti-money laundering and counter-terrorist financing measures: Republic of Haiti – Mutual Evaluation Report », juillet 2019, disponible à l'adresse suivante : www.fatf-gafi.org/content/dam/fatf-gafi/fsrb-mer/CFATF-Mutual-Evaluation-Republic-of-Haiti-2019%20.pdf.coredownload.pdf. Voir également Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), fiche d'information, « Programme d'appui à la justice : PNUD » ; février 2023 : « Le taux global de condamnation dans le système judiciaire est de 3 %, avec une seule condamnation (dans une affaire de corruption) au cours des 15 dernières années ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-04/undp-ht-ProgrammeJustice-Factsheet-042023-Fr.pdf>.

⁵¹ PNUD, fiche d'information, « Programme d'appui à la justice : PNUD ».

⁵² En Haïti, tous les magistrats doivent se soumettre à un processus de certification supervisé par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Si un magistrat n'obtient pas de certification, il est démis de ses fonctions. Le processus de certification des magistrats est mené par la Commission technique de certification, dont les membres sont choisis par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le Ministère de la justice. Il consiste à vérifier que le magistrat a bien les qualifications requises pour les fonctions qu'il est amené à exercer (diplôme, critères de nomination) et fait preuve d'intégrité morale (réputation, la façon dont il est perçu par les parties prenantes et les litigants, allégations d'actes malhonnêtes, patrimoine, ou plus précisément soupçons d'enrichissement illicite par rapport à son mode de vie). Voir articles 68 à 70 de la loi de 2007 portant statut de la magistrature et article 41 de la loi de 2007 créant le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

⁵³ Voir les procès-verbaux des séances de travail du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire des 13 janvier, 22 juin et 27 septembre 2023.

31. Il a été publiquement fait état de multiples cas de fonctionnaires haïtiens accusés par les autorités nationales d'avoir pris part à des activités criminelles liées au détournement de fonds publics, à l'expropriation de biens privés à des fins d'enrichissement personnel et à la corruption en lien avec les marchés publics. De hauts fonctionnaires ont également été accusés de chercher à influencer les décisions concernant des nominations à des postes politiques et de faciliter la corruption et de solliciter des pots-de-vin représentant plusieurs millions de dollars⁵⁴. En janvier 2024, par exemple, un juge haïtien a délivré des mandats d'amener contre plus de 30 hauts fonctionnaires accusés de corruption, notamment de détournement de fonds publics⁵⁵. Depuis 2020, plusieurs pays ont imposé des sanctions économiques, des restrictions en matière de visa et des interdictions de voyager à des dizaines de ressortissants haïtiens accusés de corruption, entre autres infractions⁵⁶. Cependant, très peu d'Haïtiens ont été condamnés pour corruption au cours des 20 dernières années.

32. Dans un rapport établi en février 2024, l'Unité de lutte contre la corruption donne un aperçu des types d'infractions financières qui touchent le secteur public⁵⁷. Plus précisément, ses enquêteurs ont constaté que des personnes cherchaient à dissimuler le produit du crime résultant d'actes de corruption en l'injectant dans le secteur pétrolier et gazier. Par exemple, la construction de stations-service et la vente de produits pétroliers est un des moyens employés par des personnes et entités pour blanchir le produit du crime. Dans leur déclaration de patrimoine, plusieurs personnalités politiques de haut rang ont omis de signaler qu'elles étaient propriétaires de plusieurs stations-service. L'Unité de lutte contre la corruption a également signalé que, dans certains cas, des organisations à but non lucratif créées par des fonctionnaires et des membres de leur famille serviraient à faciliter le blanchiment d'argent. Il semble que les chefs de gangs utilisent les mêmes tactiques. Certains auraient posé les bases leur permettant d'obtenir des marchés publics et le produit d'autres activités liées aux institutions de l'État.

33. Les entreprises commerciales prendraient également part à divers stratagèmes utilisés en Haïti pour le blanchiment d'argent. Dans son rapport établi en 2024, l'Unité de lutte contre la corruption a nommé de nombreuses entreprises, enregistrées ou non, qui seraient impliquées dans des infractions financières⁵⁸. Des secteurs très divers seraient liés au blanchiment d'argent, notamment les suivants : banques, sociétés d'import-export, sociétés immobilières, loteries publiques et privées, boîtes de nuit, épiceries, entreprises agro-industrielles, stations de radio et organes de communication⁵⁹. Dans un autre rapport portant sur la période allant d'octobre 2022 à novembre 2023, l'Unité centrale de renseignements financiers a recensé 258

⁵⁴ Voir, par exemple, Département d'État des États-Unis, Global Magnitsky Human Rights Accountability Act annual report, Federal Register, 23 février 2024, disponible à l'adresse suivante : www.federalregister.gov/documents/2024/02/23/2024-03532/global-magnitsky-human-rights-accountability-act-annual-report. Voir également les comptes-rendus des séances de travail du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire du 31 janvier au 2 février 2024.

⁵⁵ Une copie du mandat d'amener peut être consulté à l'adresse suivante : https://drive.google.com/file/d/1qV_JtA-3Brs37UWZDLXZRBryBabSE9Y9/view. Début 2023, 30 autres juges ont été exclus en l'espace d'une semaine pour des soupçons de corruption et de manque d'intégrité. Voir Juhakenson Blaise, « Haiti's highest court expels 30 judges over corruption », *The Haitian Times*, 25 janvier 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://haitiantimes.com/2023/01/25/haitis-highest-court-expels-28-judges-over-corruption-seeks-to-prosecute/>.

⁵⁶ Voir Congressional Research Service, « Haiti: recent developments and US policy », 1^{er} février 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R47394>.

⁵⁷ Voir Unité de lutte contre la corruption, « Les secteurs à risque de blanchiment des avoirs liés à la corruption en Haïti », février 2024 (non publié).

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Ibid.

déclarations de soupçon faites par des entités déclarantes⁶⁰. La plupart de ces déclarations ont été envoyées par des banques⁶¹. Seul un petit nombre d'entre elles ont été faites par des maisons de transfert ou des bureaux de douane. Ces opérations ont été déclarées suspectes pour les motifs ci-après, entre autres : montant élevé des opérations effectuées, disproportionné par rapport au revenu légal et au profil économique de l'entité ; opérations effectuées dans des quartiers où opèrent des gangs. Dans son rapport d'évaluation mutuelle, publié il y a quelques années, le Groupe d'action financière des Caraïbes avait estimé que le niveau d'efficacité de la communication de l'information visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par le secteur privé était faible⁶².

34. L'enquête menée par l'Unité de lutte contre la corruption mentionnée plus haut a montré que les secteurs de l'immobilier et des jeux d'argent étaient particulièrement vulnérables face aux infractions financières. Les enquêtes menées sous la supervision de l'Unité de lutte contre la corruption ont permis de désigner plusieurs ressortissants haïtiens impliqués dans des infractions financières à l'étranger et en Haïti, y compris le blanchiment d'argent par l'achat de biens immobiliers ou par des projets frauduleux de construction de logements sociaux. Les fonds illégaux provenaient donc d'actes de corruption directe ou du détournement de fonds publics. Des acquisitions assez considérables de terrains faites de cette manière ont été confirmées dans les départements du Nord, du Centre et des Nippes ainsi qu'à l'étranger⁶³.

35. Les enquêteurs de l'Unité de lutte contre la corruption ont signalé que des notaires permettaient à des personnes corrompues d'investir des fonds provenant d'actes de corruption dans des entreprises commerciales ou des sociétés à responsabilité limitée. Dans le même temps, l'Unité de lutte contre la corruption a fait savoir que les notaires permettaient à des personnes corrompues d'investir des fonds provenant d'actes de corruption en consignation des opérations frauduleuses. Un rapport d'enquête sur la gestion de la Loterie de l'État haïtien a montré que 35 sociétés concessionnaires opéraient dans le pays et que la plupart d'entre elles étaient accusées de ne pas s'acquitter des droits de licence et ne paient pas non plus l'impôt sur les redevances⁶⁴. La plupart des loteries, qui donnent lieu à des paiements en espèces, se déroulent en ligne, et ne sont pas surveillées par des organismes de contrôle. Les pouvoirs publics pensent qu'elles sont exploitées par des acteurs criminels⁶⁵.

36. Diverses infractions financières sont associées au trafic de stupéfiants, d'armes à feu et de munitions en Haïti et en dehors du pays. De nombreuses sanctions imposées par le Conseil de sécurité ou de sanctions unilatérales visent des ressortissants haïtiens qui auraient contribué à introduire en contrebande en Haïti des produits illicites en provenance d'autres pays. Comme indiqué précédemment, à la fin du mois de février 2024, une juridiction des États-Unis a condamné un ressortissant haïtien pour avoir participé à des activités de blanchiment d'argent et violé la législation du pays relative aux exportations. Cette personne a notamment joué un rôle dans l'exportation de dizaines d'armes à feu et de cartouches. Elle a servi de prête-nom au chef du gang 400 Mawozo et d'autres membres d'une association de

⁶⁰ Voir Unité centrale de renseignements financiers, rapport annuel 2022/23 (non publié).

⁶¹ Des opérations suspectes ont notamment été signalées par les établissements bancaires suivants : Sogexpress, Banque de l'Union Haïtienne, Capital Transfer, Capital Bank, Sogebank, Fond de développement industriel, Unitransfer, MonCash, Prism Transfer, CAM Transfer, Unibank et Vides.

⁶² Voir Groupe d'action financière des Caraïbes, « Anti-money laundering and counter-terrorist financing measures: Republic of Haiti – Mutual Evaluation Report ».

⁶³ Voir Unité de lutte contre la corruption, « Les secteurs à risque de blanchiment des avoirs liés à la corruption en Haïti ».

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Ibid.

malfaiteurs lui ont fait parvenir des milliers de dollars au moyens de systèmes de transfert d'argent afin qu'elle puisse acheter des fusils semi-automatiques à Orlando, en Floride, afin que ceux-ci soient acheminés en Haïti⁶⁶.

37. La criminalité financière fait également partie du portefeuille d'activités des groupes criminels, y compris les gangs. Ces entités trempent dans les enlèvements, le détournement, l'extorsion, le racket, le proxénétisme et le prélèvement illégal de taxes auprès des entreprises privées et des particuliers, d'organismes publics et de fonctionnaires, d'organisations non gouvernementales et de travailleurs humanitaires, ainsi que dans des quartiers et auprès des habitants. Plusieurs cas d'enlèvement d'étrangers ont été largement couverts, notamment l'enlèvement de 17 ressortissants des États-Unis et du Canada en 2021 et de 2 ressortissants des États-Unis en 2023, qui ont donné lieu au paiement de 25 000 à 50 000 dollars par otage⁶⁷. Le montant de la rançon dépend des ressources dont la personne enlevée dispose⁶⁸. Près de 2 500 Haïtiennes et Haïtiens ont été enlevés en 2023, ce qui représente une augmentation de 80 % par rapport à 2022⁶⁹. Les enlèvements sont devenus une activité rentable et les gangs font appel à des sous-traitants pour contrôler les itinéraires concernant le transport et l'hébergement des victimes⁷⁰.

38. L'extorsion avec violence est une des principales sources de revenus des gangs en Haïti. Depuis la mi-2023, des dizaines de gangs cherchent à contrôler l'accès aux infrastructures critiques, tels les ports et les raffineries, aux routes nationales et aux réseaux routiers de Port-au-Prince et d'autres villes, justement pour contrôler la circulation des produits illégaux et faire payer une rente aux conducteurs et aux piétons. Les gangs offrent une « protection » aux importateurs, exportateurs, exploitants portuaires, chargeurs, petits commerçants et à d'autres personnes contre paiement forcé⁷¹. Des points de contrôle à l'entrée et à la sortie de Port-au-Prince peuvent permettre de dégager entre 6 000 et 8 000 dollars par jour⁷². Selon des sources locales, les gangs exercent un contrôle important sur l'acheminement des marchandises depuis et vers les entrepôts. Des entreprises paieraient entre 5 000 et 20 000 dollars par semaine pour mener leur activité, ainsi qu'une commission sur les conteneurs débarqués⁷³. Un des effets collatéraux sur l'économie est que les droits d'importation ne sont pas payés non plus car les gangs font pression sur les douaniers.

⁶⁶ Voir Ambassade des États-Unis en Haïti, « Florida resident sentenced for smuggling firearms from the US to violent Haitian gang that kidnapped 19 Americans », 28 février 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://ht.usembassy.gov/florida-resident-sentenced-for-smuggling-firearms-from-united-states-to-violent-haitian-gang-that-kidnapped-19-americans/>.

⁶⁷ Le Groupe d'experts sur Haïti a signalé que les sommes versées pouvaient atteindre 200 000 dollars.

⁶⁸ Voir Associated Press, « A teacher and 6 members of a religious congregation have been kidnapped in Haiti, officials say », 24 février 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://apnews.com/article/haiti-congregation-kidnapped-sacred-heart-9f1d401e2ba224f6c014e6aa02bf114e>.

⁶⁹ D'après le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme, 857 personnes auraient été enlevées en 2022 et 1 009 en 2021.

⁷⁰ Voir Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme, « Bulletin of kidnapping for the third quarter of 2023 (#13) and disaggregated statistics on homicides and violent deaths in Haiti », 12 octobre 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://cardh.org/archives/4688>. Voir également Reuters, « Haiti rights group records three-fold rise in kidnappings for early 2023 », 5 avril 2023, disponible à l'adresse suivante : www.reuters.com/world/americas/haiti-rights-group-records-three-fold-rise-kidnappings-early-2023-2023-04-05/.

⁷¹ Le Groupe d'experts sur Haïti examine une série de cas d'extorsion par des gangs, y compris ceux concernant Reynold Deeb et le Groupe Deka.

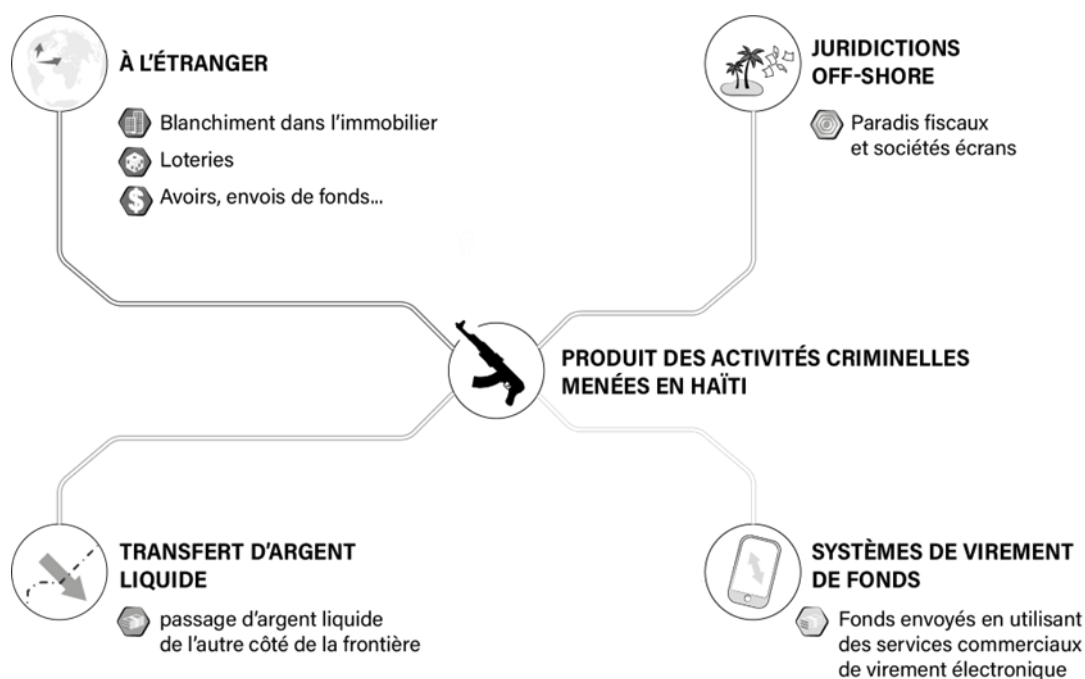
⁷² D'après des sources du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

⁷³ Voir Romain Le Cour Grandmaison, Ana Paula Oliveira et Matt Herbert, « A critical moment: Haiti's gang crisis and international responses », Global Initiative against Transnational Organized Crime, février 2024.

39. Plusieurs mécanismes et techniques connus sont utilisés pour transférer le produit d'activités criminelles hors d'Haïti. Premièrement, il y aurait plusieurs pays de destination – notamment des pays d'Europe, d'Amérique du Nord et des Caraïbes – pour le blanchiment et l'investissement du produit des crimes commis en Haïti, souvent en procédant à l'achat de biens immobiliers⁷⁴. Deuxièmement, plusieurs ressortissants haïtiens, y compris des personnes politiquement exposées, seraient propriétaires ou directeurs de sociétés offshore. Troisièmement, le transport d'argent liquide est également utilisé, notamment via la République dominicaine ou directement vers les États-Unis. Quatrièmement, il a été fait état de transferts financiers personnels directs en ligne⁷⁵ et de l'utilisation de systèmes d'envois de fonds, tels que Moneygram et Western Union⁷⁶, pour l'acquisition d'armes. Le blanchiment de capitaux par recyclage dans le commerce, y compris la surfacturation et la sous-facturation des marchandises importées, serait un des mécanismes de blanchiment utilisés, mais cela n'a pas été officiellement confirmé de manière solide.

Figure III

Mécanismes de transfert du produit illicite hors d'Haïti



Source : ONUDC.

40. Certes, Haïti s'est employé par le passé à prévenir et combattre la corruption et la criminalité organisée, et continue de le faire, mais il peine à engager des poursuites contre les auteurs d'infractions financières et à obtenir des condamnations dans ces affaires. Ces 15 dernières années, peu d'affaires de corruption ont été jugées. Seules huit déclarations de culpabilité ont été prononcées dans des affaires d'enlèvement.

⁷⁴ Entretiens avec des représentants de l'Unité de lutte contre la corruption, de l'Unité centrale de renseignements financiers et du Ministère de l'économie et des finances.

⁷⁵ Voir S/2023/674.

⁷⁶ Voir Département de la justice des États-Unis, « “King” of violent Haitian gang pleads guilty to gun smuggling and money laundering after government's case », 31 janvier 2024, disponible à l'adresse suivante : www.justice.gov/usao-dc/pr/king-violent-haitian-gang-pleads-guilty-gun-smuggling-and-money-laundering-after.

III. Conclusion et recommandations

41. Rappelant les recommandations formulées dans ses précédents rapports, l'ONUDDC répète qu'il importe de :

a) renforcer les capacités des autorités nationales concernant la collecte et l'analyse des saisies d'armes à feu, y compris les demandes de traçage électronique (eTrace) adressées aux États-Unis ;

b) mettre en œuvre les recommandations formulées dans les rapports précédents de l'ONUDDC en vue de renforcer les capacités d'enregistrement des armes à feu et des munitions ; renforcer les mesures d'application du principe de responsabilité et d'intégrité pour le contrôle des armes à feu et des munitions ; centraliser la réglementation et la gestion des armes à feu en Haïti, y compris celles détenues par les sociétés de sécurité privée ; soutenir le stockage et la gestion sûrs et sécurisés des armes à feu et des munitions saisies et des autres armes à feu et munitions illicites ;

c) renforcer les capacités des autorités de contrôle frontalier et douanier, notamment à la frontière entre Haïti et la République dominicaine, afin de détecter le trafic d'armes à feu et les infractions connexes, d'enquêter à ce sujet et d'améliorer la coopération interinstitutionnelle.

42. De plus, l'ONUDDC recommande que les États Membres de la région des Caraïbes et au-delà envisagent également, entre autres mesures jugées appropriées, les mesures ci-après, qui pourraient contribuer à prévenir et réduire le trafic d'armes à feu et de munitions en Haïti :

a) prendre des mesures visant à désorganiser le trafic d'armes, de munitions et de drogues avant que celles-ci n'atteignent les frontières d'Haïti, notamment en renforçant l'échange d'informations au niveau régional, en recensant les modèles d'activité des réseaux criminels et en coopérant avec la justice pénale dans le cadre d'enquêtes et de poursuites concernant les organisateurs directs et indirects, ceux qui financent ces activités et les autres acteurs déterminants qui permettent aux réseaux criminels d'exister ;

b) mener d'autres enquêtes sur les navires dont le système d'identification automatique est désactivé et sur les autres activités suspectes des navires. L'importance des partenariats internationaux est d'autant plus grande que la surveillance et le contrôle des côtes haïtiennes sont limités et que le pays risque de ne pas être en mesure de lutter contre les activités illicites ;

c) amplifier la collecte de données régionales et l'analyse des réseaux criminels actifs en Haïti. Vu le paragraphe 9 de la résolution [2692 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, de nouvelles tâches pourraient être confiées à l'ONUDDC à cette fin. L'Office pourrait notamment être chargé de recueillir et d'analyser les données régionales relatives aux armes à feu, au trafic de drogue, à la criminalité financière, à la traite des personnes, au trafic illicite de personnes migrantes et aux marchés criminels associés concernant Haïti et les États des Caraïbes avec lesquels ces marchés illicites sont liés.

43. En ce qui concerne les flux financiers illicites, les États Membres de la région des Caraïbes et au-delà devraient envisager de prendre les mesures ci-après :

a) consolider les cadres juridique et institutionnel et renforcer les capacités nationales en vue de mener une action efficace de prévention de la corruption et de lutte contre ce phénomène, conformément aux recommandations du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;

b) élaborer une méthodologie pour l'identification et l'évaluation des risques de corruption dans le secteur public haïtien, en mettant l'accent sur l'analyse des cadres institutionnels et des processus opérationnels aux fins de la définition de mesures correctives et de recommandations ;

c) renforcer et normaliser les cadres opérationnels existant pour la conduite d'enquêtes complexes en matière de corruption et de finances, des procédures globales dans l'ensemble des institutions de justice pénale, couvrant les phases d'enquête, de poursuite et de jugement, et établir des lignes directrices claires pour la collecte des éléments de preuve, la gestion des dossiers et la coopération interinstitutionnelle, afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la corruption ;

d) améliorer l'efficacité des institutions haïtiennes dans la lutte contre la corruption en renforçant leurs capacités techniques et leurs capacités d'enquêtes par une formation spécialisée et le développement des ressources humaines tout en les dotant des outils et technologies nécessaires pour mener activement des enquêtes anticorruption, en assurant le suivi des sanctions existantes par des enquêtes effectives ;

e) renforcer les capacités des organisations de la société civile et des journalistes résolus à lutter contre la corruption et les flux financiers illicites et à les dénoncer et protéger leurs droits ; encourager la création de réseaux de journalistes d'investigation qui se consacrent en priorité à lever le voile sur la corruption et les opérations financières illicites ; adopter et renforcer une législation qui garantisse la protection des lanceurs d'alerte ;

f) renforcer l'efficacité du cadre institutionnel de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par une formation continue et un encadrement de l'Unité centrale de renseignements financiers, du Bureau des affaires financières et économiques et des autorités de la chaîne pénale en matière de détection, d'enquête et de poursuite du blanchiment d'argent et des infractions principales qui y sont associées ;

g) détecter et confisquer le produit de crimes transféré hors d'Haïti, blanchi et investi à l'étranger ;

h) renforcer la capacité des unités de contrôle interne et des institutions de contrôle des finances publiques à prévenir et à repérer les actes de corruption dans l'administration publique ;

i) lancer dans tout le pays une initiative éducative globale qui vise à intégrer l'éducation à la lutte anticorruption dans les programmes nationaux à tous les niveaux d'enseignement.

Annexe I

Armes à feu saisies en Haïti entre janvier 2021 et janvier 2024

		<i>Pistolet</i>	<i>Revolver</i>	<i>Fusil</i>	<i>Fusil à canon lisse</i>	<i>Armes artisanales</i>	<i>Total</i>
2021	Janvier	30	2	8	1	9	50
	Février	27	1	8	5	–	41
	Mars	8	2	3	1	5	19
	Avril	23	4	2	2	8	39
	Mai	15	5	3	1	3	27
	Juin	3	1	2	–	6	12
	Juillet	17	1	13	7	7	45
	Août	25	3	2	3	4	37
	Septembre	16	6	6	–	12	40
	Octobre	18	1	3	2	2	26
	Novembre	16	0	6	4	3	29
	Décembre	24	3	3	5	1	36
Total (2021)		222	29	59	31	60	401
2022	Janvier	19	–	4	1	1	25
	Février	10	2	2	1	6	21
	Mars	26	5	2	3	5	41
	Avril	15	5	4	3	5	32
	Mai	29	6	7	–	6	48
	Juin	13	1	3	–	2	19
	Juillet	30	3	23	2	1	59
	Août	11	–	4	2	2	19
	Septembre	4	1	5	3	4	17
	Octobre	9	2	5	–	6	22
	Novembre	16	2	6	1	1	26
	Décembre	10	1	1	1	–	13
Total (2022)		192	28	66	17	39	342
2023	Janvier	14	1	7	1	2	25
	Février	16	4	3	2	–	25
	Mars	9	4	3	–	5	21
	Avril	20	–	10	1	–	31
	Mai	4	1	5	1	1	12
	Juin	4	2	5	1	4	16
	Juillet	9	2	3	1	4	19
	Août	13	1	1	–	1	16
	Septembre	13	2	4	1	1	21
	Octobre	18	3	2	3	5	31
	Novembre	10	4	1	–	2	17

		<i>Pistolet</i>	<i>Revolver</i>	<i>Fusil</i>	<i>Fusil à canon lisse</i>	<i>Armes artisanales</i>	<i>Total</i>
Décembre		10	1	6	1	13	31
Total (2023)		140	25	50	12	38	265
2024	Janvier	5	1	1	2	1	58
Total (en janvier 2024)		5	1	1	2	1	58

Source : Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Annexe II

Population carcérale en Haïti à la fin de l'année 2023

	<i>Population carcérale</i>	<i>Nombre de personnes condamnées</i>	<i>Personnes en détention provisoire (en pourcentage)</i>	<i>Date à laquelle les données ont été communiquées</i>
Port-au-Prince	3 436	330	90,4	14 novembre 2023
Cap-Haïtien	822	140	82,9	12 décembre 2023
Croix-des-Bouquets	791	244	69,1	14 novembre 2023
Jacmel	733	70	90,4	12 décembre 2023
Hinche	583	193	66,9	13 décembre 2023
Gonaïves	538	40	92,5	13 décembre 2023
Saint-Marc	424	163	61,5	14 novembre 2023
Mirebalais	420	86	78,5	14 novembre 2023
Petit-Goâve	370	36	90,2	12 décembre 2023
Jérémie	366	18	95	12 décembre 2023
Fort-Liberté	335	18	84	13 novembre 2023
Port-de-Paix	289	52	82	14 novembre 2023
Anse-à-Veau	169	64	62,1	14 novembre 2023
Les Cayes	102	19	81,3	12 décembre 2023
Grande-Rivière-du-Nord	102	19	80,9	12 décembre 2023
Total	9 480	1 492	87	12 décembre 2023

Source : Organisation des citoyens pour une nouvelle Haïti.